

Léon CHESTOV - ATHÈNES ET JÉRUSALEM - XXIV - P. 310 Éd. Aubier

Лев Шестов

LA FOI ET LES PREUVES — Henri Heine raconte qu'étant enfant il s'amusait à faire enrager son maître de français : quand celui-ci, par exemple, lui demandait comment on disait « la foi » en allemand, Heine répondait : « der Kredit ». Et aujourd'hui encore nombre de gens très sérieux, sans la moindre intention plaisante, en toute sincérité, identifient la foi et le crédit. Il leur semble en effet que la foi n'est autre chose que la connaissance, avec cette seule différence que celui qui a la foi fait crédit pour les preuves sous le promesse verbale qu'elles seront présentées en leur temps. Et personne ne voudra admettre que l'essence de la foi et sa prérogative la plus admirable, la plus miraculeuse, consiste précisément en ce qu'elle n'éprouve pas le besoin de preuves, en ce qu'elle vit par-delà les preuves. Ce privilège est considéré, tantôt comme un *privilegium odiosum*, tantôt, pis encore, comme un scepticisme mal dissimulé. Car qu'est-ce qu'une vérité qu'on ne peut imposer au moyen de preuves ?